



## Compte-rendu relatif à la meilleure exécution des transactions sur l'année 2019

---

### Intermédiation

AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs (ALM GA) sélectionne ses intermédiaires financiers grâce un comité dédié ayant lieu 2 fois par an. Ce comité a pour objectif de mettre à jour la politique de sélection des intermédiaires et d'examiner la qualité de leur service afin d'élaborer une liste d'intermédiaires autorisés.

Depuis 2017, ALM GA a finalisé la refonte de la liste de ses intermédiaires financiers afin de mettre en place un schéma de courtage à facturation partagée et d'affecter une partie des frais de transaction au paiement de prestations de recherche.

ALM GA a ainsi fait le choix de ne plus travailler qu'avec deux types d'intermédiaires financiers :

- des intermédiaires faisant uniquement de l'exécution et acceptant de travailler à un tarif maximal défini par ALMGA pour ce type de relation ;
- des intermédiaires ayant accepté un contrat à commissions de courtage partagées (CCP) et facturant leur service d'exécution à un tarif maximal défini par ALM GA pour ce type de relation.

L'intégralité des conventions de courtage a ainsi été renégociée en 2017 et 2018 et la liste des intermédiaires autorisés est passée de 16 prestataires en janvier 2017 à 6 prestataires début 2019.

### Transactions de gré-à-gré

En ce qui concerne le recours à des contreparties financières dans le cadre des transactions sur les produits de taux, ALM GA a majoritairement recours à la plateforme Bloomberg. Le reste des transactions étant effectué directement avec les contreparties.

La meilleure exécution est, dans tous les cas, garantie par le meilleur prix sélectionné parmi un nombre raisonnable de contreparties intéressées.

La qualité de service lors du déblocement des ordres est aussi examinée lors des comités de sélection ayant lieu 2 fois par an afin, le cas échéant, d'identifier des contreparties présentant des risques opérationnels.



## Conflits d'intérêts

ALM GA n'a aucun lien avec les intermédiaires financiers, plateformes ou contreparties avec lesquels elle travaille.

Les conflits d'intérêts potentiels générés par la fourniture de prestations de recherche ont été supprimés avec la mise en place systématique de contrats à commissions de courtage partagées (CCP) lorsque l'intermédiaire financier fournit à la fois des prestations de recherche et des services d'exécution.

En cas de recours à une prestation administrative d'aide au pilotage des ressources et paiements liés aux contrats de CCP auprès d'un prestataire fournissant aussi des prestations d'intermédiation financière, les deux prestations sont strictement séparées et indépendantes.

En dehors des contrats de CCP et du contrat mentionné ci-dessus, ALM GA n'a conclu aucun accord particulier avec des plateformes d'exécution ou intermédiaires financiers et n'a effectué ni reçu aucun paiements, rabais, remises ou avantages non monétaires qui n'aurait pas été reversé aux clients concernés.